

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marché public de fournitures. Habillement du personnel communautaire.
Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle -
protection des mains. Programmes 2011, 2012, 2013. marché sur appel d'offres
ouvert. Autorisation de signature.**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de limiter les risques auxquels sont confrontés certains agents communautaires dans l'exercice de leurs fonctions, la Communauté urbaine de Bordeaux se doit de mettre à leur disposition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle conformes aux normes européennes applicables en la matière.

Dans ce cadre, le centre de prévention des risques professionnels de la DRHDS passe régulièrement des marchés à bons de commande permettant l'achat des matériels précités. Ainsi, douze marchés à bons de commande ont été notifiés en juillet 2010. Ils sont d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

Le marché n°10244R, reconduit sous le numéro 11021 R, comprend la protection des mains pour l'ensemble des services de la CUB, avec un montant minimum annuel de 40 000 € et un montant maximum annuel de 135 000 €HT.

Or, depuis la passation de ce marché, le centre de prévention des risques professionnels a dû faire face à plusieurs contraintes aboutissant à la nécessité de lancer un nouveau marché pour protection des mains.

En effet, la hausse des matières premières et notamment du coton, composant de plusieurs articles actuellement utilisés à la CUB, a eu pour conséquence une augmentation progressive des prix unitaires de plus de 5%. A l'heure actuelle, cette hausse aurait tendance à se poursuivre.

D'autre part, une évolution constante en matière de dotation vestimentaire, attribuée par métiers en fonction des risques auxquels les agents sont soumis conduit à l'achat de produits plus techniques, donc généralement plus onéreux.

Enfin, il est à noter une hausse des consommations depuis la passation du marché pré-cité. Ainsi, à titre d'exemple, la distribution des gants nitrile avec manchettes est passée

de 28600 paires en 2008 (année de référence pour la passation du marché), à 36 000 paires en 2010 et est estimée à plus de 38 000 paires en 2011.

Le montant maximum du marché actuel (n°10244R ou n°11021R) ne suffisant plus à couvrir les besoins de la Communauté urbaine de Bordeaux en protection individuelle des mains, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé avec publicité européenne. Compte tenu de l'évolution des effectifs et de la dotation, ainsi que de l'usure plus ou moins rapide selon leur utilisation, la détermination des besoins ne peut se faire avec précision. Le recours à un marché à bons de commande est donc pleinement justifié.

La période initiale s'étendra de la date de notification au 31 décembre 2012. Ensuite, le marché sera reconductible une fois pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Le montant minimum sera de 20 000 € hors taxe et le montant maximum de 250 000 € hors taxe, pour chaque période du marché.

Pour la durée totale du marché, le montant minimum s'élève donc à 40 000 € HT et le montant maximum s'élève à 500 000 € HT, dans la limite du budget alloué à l'habillement et à la protection du personnel communautaire.

Ce financement est prévu au budget principal de l'année 2011 (chapitre 011, article 60636, fonction 0200, CRB GB00).

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12/10/2011, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise MABEO, sur la base d'un montant estimatif de 161 907,85 € HT (soit 193 641,79 € TTC).

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise MABEO, sur la base d'un montant estimatif de 161 907,85 € HT (soit 193 641,79 € TTC).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des Marchés Publics,

VU la délibération du conseil de communauté n°2011/xx xx en date du 25/11/2011

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12/10/2011 attribuant le marché à la société MABEO.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'afin de ne pas être exposé à une situation répétitive de rupture de fournitures destinées à la protection des mains du personnel communautaire, il est nécessaire de recourir à un marché public d'appel d'offres ouvert,

Que par sa décision en date du 12/10/2011 la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la fourniture d'équipements de protection des mains à l'entreprise MABEO.

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise MABEO qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base d'un montant estimatif de 161 907,85 € HT (soit 193 641,79 € TTC).

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 60636, CRB : GB00 et sous fonction 0200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE